



AVIS PUBLIC

Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement de lotissement numéro 356-2021

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes habiles à voter.

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham tenue le 1^{er} juin 2021, le conseil a adopté le projet de règlement de lotissement numéro 356-2021.

Le projet de règlement de lotissement numéro 356-2021 a pour objet de remplacer le règlement de lotissement # 27 présentement en vigueur. Ce projet de règlement édicte des normes sur la superficie et les dimensions des lots ou des terrains par catégories de construction ou d'usages.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.st-edmond-de-grantham.qc.ca/reglements-municipaux> .

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement doit le faire par écrit à partir du 9 juin 2021 et au plus tard le 28 juin 2021, 15h à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- dg@st-edmond-de-grantham.qc.ca ;
- 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Edmond-de-Grantham, Québec, J0C 1K0.

Les commentaires obtenus seront transmis par la municipalité à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'obtenir l'approbation nécessaire pour l'entrée en vigueur du règlement.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 9^e jour du mois de juin 2021.

Donald Brideau
Secrétaire-trésorier